

# DÉFINIR SON PROJET D'AMÉNAGEMENT : HAIE ET AGROFORESTERIE

*Intervenant : Yves Bachevillier expert indépendant en agroforesterie*

*Salle de réunion du CIVAM de Valençay & sortie sur le terrain  
Jeudi 28 mars 2024 09h-17h*

## Objectifs de la formation :

- **Accompagner les agriculteurs dans leur projet d'implantation de haie champêtre ou d'agroforesterie**
- **Connaître les techniques de plantation, d'entretien des arbres**
- **Connaître les filières de valorisation économique et labels associés**

Méthodes pédagogiques : exposés, visites de terrain, mises en situation


Pré-requis : ouvert aux agriculteurs/trices situés en Boischaut Nord ayant un projet d'implantation de haie champêtre ou d'agroforesterie intraparcellaire

Évaluation des acquis : questionnement participatif, auto-positionnement

Coût : Formation prise en charge par Vivea pour les contributeurs à jour de leur cotisation. Si vous n'êtes pas cotisant Vivea, merci de nous contacter.

**Renseignements, accessibilité aux personnes en situation de handicap et inscriptions obligatoires auprès de :**

**Léa Golleret, responsable de stage et formatrice au CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle**

 **civam.valencay@civam.org - 02 54 00 13 99 / 06 79 36 77 10**

### Le crédit d'impôt à la formation :

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle. Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic. Par exemple, vous êtes exploitant/e agricole, vous suivez cette formation de 07h00 en 2024, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt de 81.55 € (= 7h00 x 11.65 €).

### Les services de remplacement :

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels ... et tout particulièrement pour la formation! Service de Remplacement de l'Indre : 02.54.07.09.53

